

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 10 JANVIER 2018

Présents : Gérard TAPIN, Anne HÉBERT, René LAMAZURE, Roland LEPUISSANT, Rémi CUCU, Jean-Marc KUZMIAK, Maryline MARTIN, Nicole JOUIN, Patrick POUILLAIN, Sandra DORLEANS, Grégory GAY, Nathalie HÉLAINE

Absents : Virginie POISSON, Emilie CARDET, David OURRY

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne HEBERT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2017.

Monsieur le Maire demande les ajouts à l'ordre du jour : prestation de service ADS, éclairage peintures murales de l'Eglise dossier fonds LEADER, rythmes scolaires et demande de subvention de Periers Cyclisme
La demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CONVENTION ADS

Délibération n° 2018/01/01

Convention pour la prestation d'instruction des autorisations de droit des sols.

La dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Coutances au 31 décembre 2017 nécessite une nouvelle organisation pour garantir la continuité du service "urbanisme-ADS" mis en œuvre par le syndicat. L'ensemble du personnel du syndicat et notamment le service précité devient communautaire à compter du 1er janvier 2018. Il convient donc de régulariser les nouvelles conventions entre Coutances mer et bocage et les communes qui la sollicitent pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention ci-jointe entre Coutances mer et bocage et la commune concernant la prestation de service ADS pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme au profit de la commune
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

OBJET : MISE EN VALEUR DES PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE

Délibération n° 2018/01/02

Le conseil municipal délibère sur le projet de mise en valeur des peintures murales de l'Eglise qui sera réalisé en 2018.

Les membres du Conseil approuvent :

- le contenu du projet,
- son budget prévisionnel d'un montant total de 21 902.74€ HT
- Son plan de financement comme présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Conception panneaux et brochure	996.80€ HT		
Communication 3 visites	270.00€ HT		
Inauguration - concert	400.00€ HT	Autofinancement	4 380.55€ HT
Eclairage	18 249.02€ HT	LEADER	17 522.19€ HT
Aménagements spécifiques	1 552.75€ HT		

Impression 2000 brochures	434.17€ HT		
TOTAL	21 902.74€ HT	TOTAL	21 902.74€ HT

Le conseil municipal après délibération autorise à l'unanimité le Maire à déposer un dossier de demande de financements LEADER et à signer tous les documents nécessaires.

RYTHMES SCOLAIRES

Délibération n° 2018/01/03

Pour le 15 janvier il est demandé aux différentes communes de la Communauté de Communes de se positionner sur le maintien ou non des 4 jours et demi d'école.

Dans le cas du choix des 4 jours le conseil doit demander une dérogation.

Après délibération le conseil décide à 11 voix pour et 1 voix contre de maintenir le rythme actuel soit 4 jours ½ d'école.

Cependant il souhaite qu'un aménagement soit effectué pour les maternelles au niveau des temps péri scolaires, qu'une coordination entre enseignants et animateurs soit renforcée.

APPEL D'OFFRE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES LOTS RESTANTS

Délibération n° 2018/01/04

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la commission d'appel d'offres du 4 décembre concernant les travaux de Réhabilitation de la salle de Convivialité pour le restant des lots :

Lot 2 : gros-œuvre

Entreprise: DUVAL

Montant du marché : 185 970.70 € HT

Lot 3 : charpente et bardage bois

Entreprise: LEPETIT Daniel

Montant du marché : 50 440.93 € HT

Lot 4 : couverture et bardage bac acier, étanchéité

Entreprise : BATTISTON MONTAGE

Montant du marché : 67 770.79 € HT

Lot 5 : menuiseries aluminium, serrurerie

Entreprise : AML MENUISERIES

Montant du marché : 46 687.21 € HT

Variante avec Stores : 2 662.60 € HT **(option validée à l'unanimité par le conseil municipal)**

Lot 7 : plâtrerie sèche, isolation, plafonds suspendus

Entreprise : ORQUIN

Montant du marché : 86 712.03 € HT

Lot 11 : plomberie, chauffage

Entreprise : CEME GUERIN

Montant du marché : 66 380.75 € HT

Lot 12 : ventilation

Entreprise : CEME GUERIN

Montant du marché : 44 059.48

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir

les propositions de la commission d'appel d'offres pour un montant total de 550 684.49 € HT et autorise le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces nécessaires et éventuellement les avenants.

VENTE DE TERRAINS

Délibération n° 2018/01/05

Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature prochaine de la vente des terrains comme acté dans la délibération 2017/12/02.

Cependant il y a lieu d'apporter une modification sur le nom de l'acquéreur, celui-ci est Monsieur Loris LECOSTEY (en nom propre) et non la SARL TSE.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette modification.

SUBVENTIONS 2018 PERIERS CYCLISME

Délibération n° 2018/01/06

Le 23 juin 2018 Periers Cyclisme souhaite organiser la finale de la Coupe de la Manche des écoles de vélo, à Marchésieux.

Le Club sollicite la commune pour une subvention de 500€ pour l'organisation de la journée, la mise à disposition d'une salle et qu'une association de la commune organise la buvette et la rôtisserie

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la demande formulée de Périers Cyclisme et accorde une subvention de 500€.

AFFECTATION « MAISONS EUSTACHE »

Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir aux différentes possibilités de réhabilitation des maisons rue de la Minostrande dites « Maisons Eustache ».

A revoir la possibilité de remaniement partiel de la toiture.

Le conseil souhaite se renseigner sur la possibilité d'utiliser le lieu en gîte communal.

Les bâtiments en face pourraient être utilisés pour la création d'une MAM pour cela une commission va se réunir afin de déterminer les besoins, les envies en matière de garde d'enfants.

CIMETIERE

Délibération n° 2018/01/07

Monsieur le Maire présente aux conseillers les démarches effectuées par la commission cimetière et la gestion du lieu.

Des pancartes jaunes ont été posées sur les sépultures au rang dont le délai de rotation est normalement de 5 ans, afin de proposer aux familles de les acheter en concession de 30 ou 50 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que le délai de sépulture au rang soit maintenant de 15 ans.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de réviser les tarifs des concessions actuellement de :

- 150€ pour 30 ans et 240€ pour 50 ans

De les fixer à :

- 200€ pour 30 ans et 300€ pour 50 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de fixer le montant des concessions pour 30 ans à 200€ et pour 50 ans à 300€.

PLUI

Délibération n° 2018/01/08

Le conseil municipal a décidé ultérieurement l'agrandissement de la station d'assainissement à 400 EH, il a mandaté l'entreprise SOGETI pour les études et le chiffrage.

Le conseil municipal à l'unanimité demande le maintien de toutes les zones prévues en 1AU.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Lecture des différents courriers adressés au maire et aux conseillers
- Plantations à la Maison des marais ; la commune finance les plantations à effectuer par l'Adame des Marais qui en assumera l'entretien (la convention sera modifiée dans ce sens),
- 1 logement HLM qui se libère
- prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 22 février

VU, pour être affiché le 15 janvier 2018, conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire



Gérard TAPIN

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.